

**DAJI/2019/Décision/Tarifs/11**

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Les significations des réformes du divorce»

## **Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

### **DECIDE**

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Les significations des réformes du divorce» organisé par le Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles (LDPSC).

Ce colloque aura lieu les 16 et 17 mai 2019 à Aix-en-Provence, amphithéâtre FAVOREU.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Professionnels : 110 € HT,
- Avocats inscrits au barreau depuis au moins 2 ans : 30 € HT,
- Déjeuner : 20,83 € HT (facultatif)

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 15 février 2019

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

